



Oui à l'augmentation des salaires dans la Fonction Publique !



FSU Fédération Syndicale Unitaire
Septembre 2014



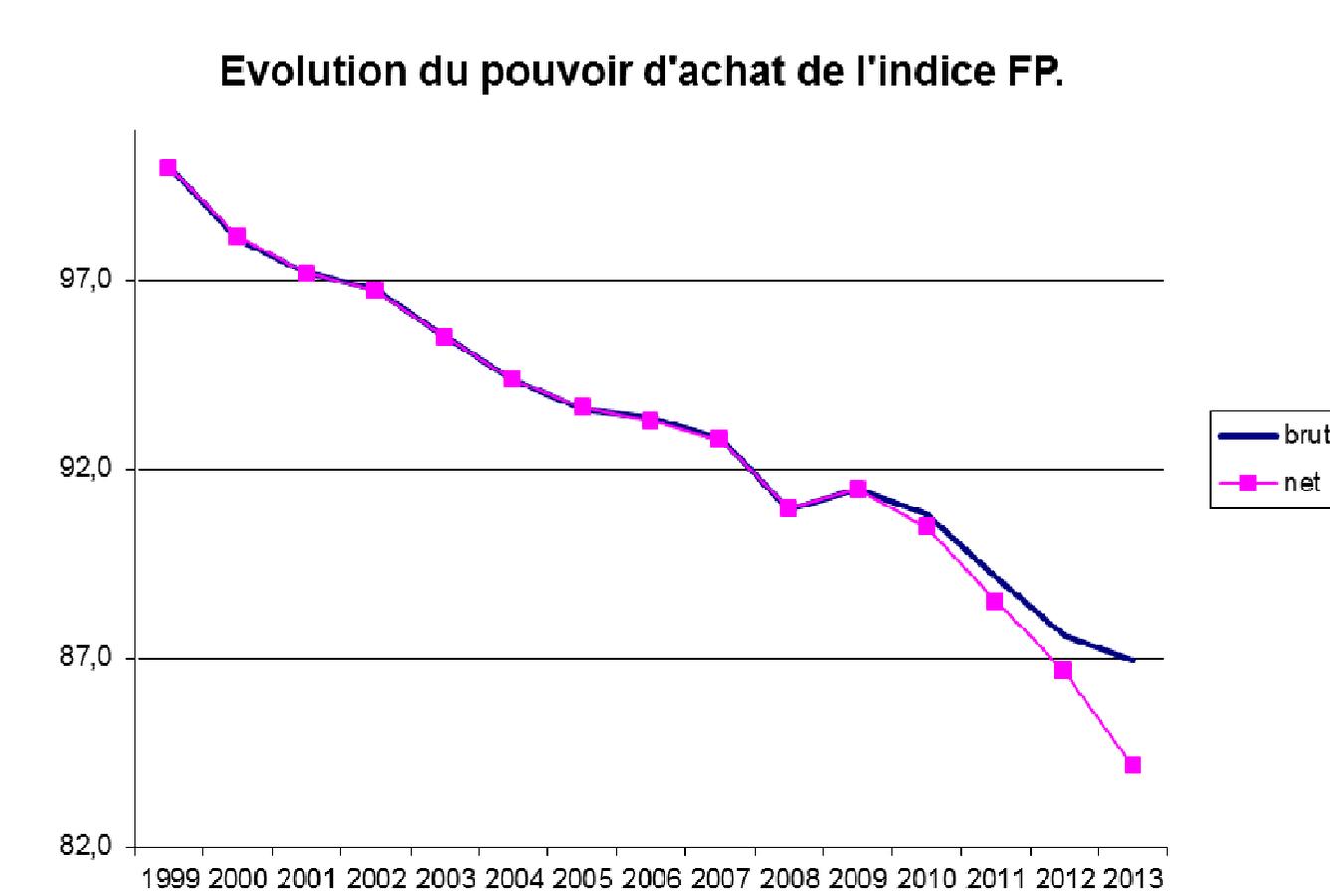
Une politique salariale désastreuse : La baisse du point d'indice

Le traitement des agents de la Fonction publique se calcule à partir de la valeur du point d'indice.

Traitement = indice majoré * valeur du point.

L'indice majoré est fixé par le grade et l'échelon du fonctionnaire. C'est le principe de la grille. Il assure la transparence, l'égalité de traitement et une solidarité pour 5 millions d'agents publics.

Une politique salariale désastreuse : La baisse du point d'indice



Le point d'indice a perdu 13 % de sa valeur depuis 2000.
Les traitements nets ont reculé de 16 %.



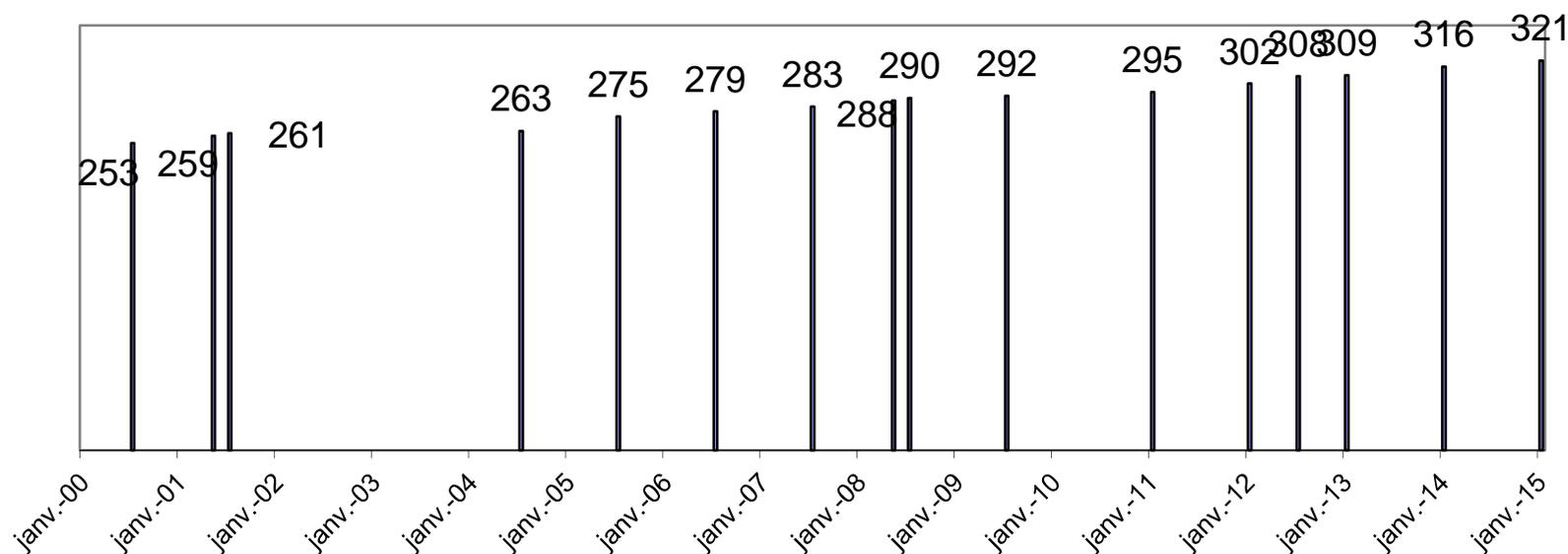
Une politique salariale désastreuse : La baisse du point d'indice

Le point d'indice est gelé depuis le 1^{er} juillet 2010.
Aucune évolution n'est prévue jusqu'en 2017...
sauf l'augmentation de la retenue pour pension !

Malgré la hausse des prix !

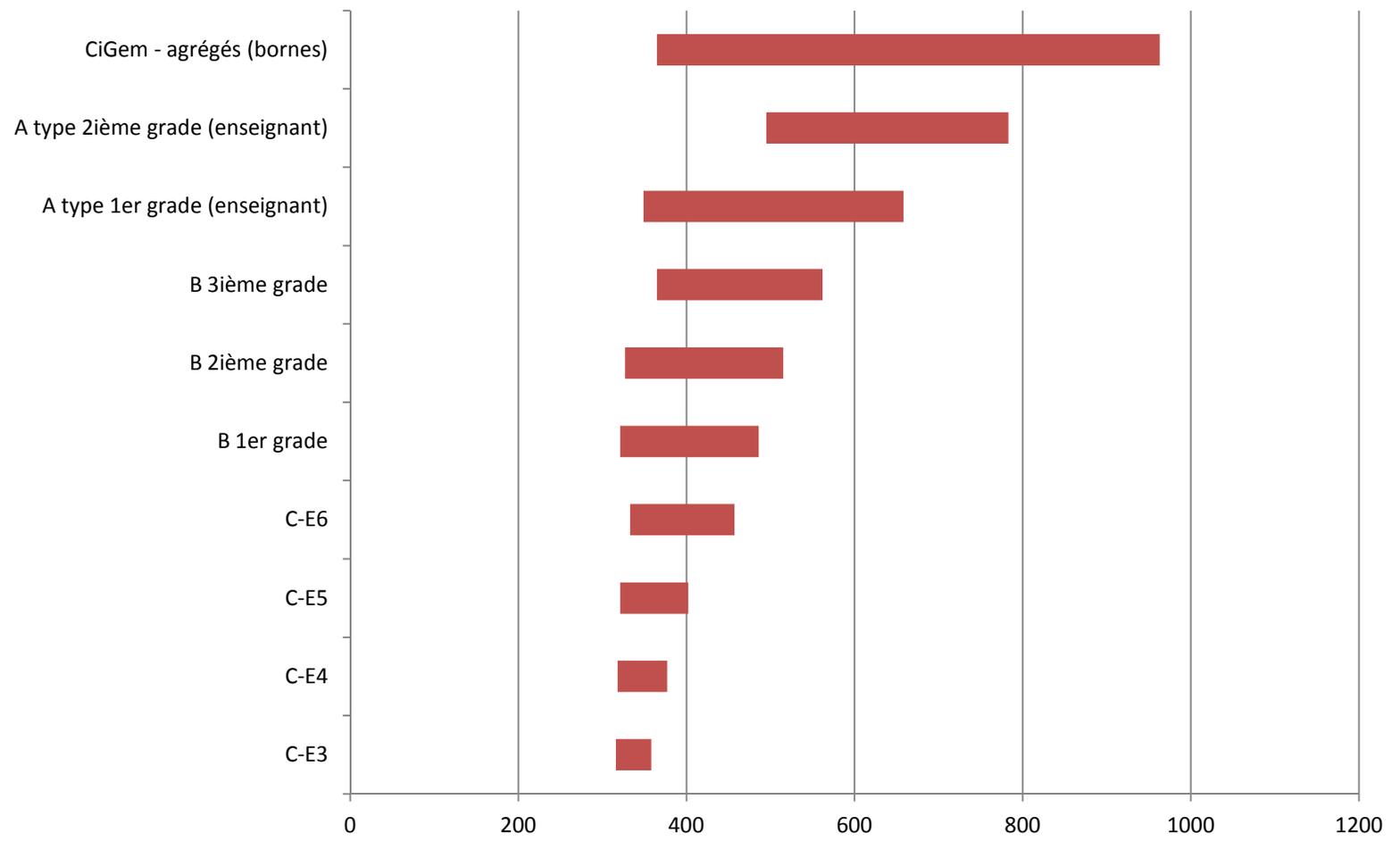
Minimum de traitement : la course derrière le SMIC !

Evolution du minimum de traitement FP



Pour maintenir le minimum de traitement au niveau du SMIC, le gouvernement doit fréquemment ajouter des points en bas de grille.

Une grille organisée en 3 catégories hiérarchiques



Une grille organisée en 3 catégories hiérarchiques

Grade	IM minimum	IM maximum
C-E3	316	358
C-E4	318	377
C-E5	321	402
C-E6	333	457
B 1er grade	321	486
B 2ième grade	327	515
B 3ième grade	365	562
A type 1er grade (enseignant)	349	658
A type 2ième grade (enseignant)	495	783
CiGem - agrégés (bornes)	365	963



Les traitements nets

- Les réformes des retraites ont organisé la progression de la retenue pour pension (titulaires).
 - A terme (2020), cela représentera plus d'une journée de salaire par mois.
 - Jeu d'écritures budgétaires pour réduire les traitements.
- Le « reste à charge » toujours plus important, la taxation des mutuelles adoptés en loi de finances pour la sécurité sociale, ont conduit les mutuelles, comme la MGEN, à augmenter leurs cotisations.



Une politique salariale... toujours plus individualisée

- Le maintien du pouvoir d'achat n'est plus assuré de manière collective (valeur du point) mais mesuré pour chacun ;
- La progression de carrière est rognée, parfois même annulée (pied de grille) ;
- Les plus jeunes sont moins bien payés que leurs aînés au même moment de la carrière du fait :
 - de la perte de valeur du point,
 - de l'augmentation de la retenue pour pension,
 - de l'allongement de la durée des carrières de certains corps et grades.



Une politique salariale... toujours plus individualisée

L'indemnité GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat)

- Son versement représente un soulagement.
- Elle participe de la théorisation de cette politique de baisse du pouvoir d'achat du point.
- Prolongée pour un an en 2014. Existera-t-elle en 2015 ?



Une politique salariale... toujours plus individualisée

Au traitement, s'ajoutent les indemnités.

La PFR (prime de fonction et de résultats) est supprimée, remplacée par le RIFSEEP (régime indemnitaire de fonction, de sujétion, d'expertise et d'engagement professionnel).

Au risque de la division, de la démotivation.

En revanche, le projet d'intéressement collectif n'a pas été mis en place.

Part des primes

Année	1999	2002	2011
Part des primes (FPE)	16,7%	19,8%	22,5%

Part des primes : montant des primes rapporté à l'ensemble de la rémunération

Source : rapport annuel sur l'état de la FP 2013

Les primes... contre l'égalité

Part des primes			
2011	Femmes	Hommes	
Cadres A+	19,6%	35,2%	
Enseignants	9,3%	13,6%	
Employés et ouvriers B	31,9%	33,7%	
Employés et ouvriers C	21,8%	27,8%	

Part des primes : montant des primes rapporté à l'ensemble de la rémunération

Source : rapport annuel sur l'état de la FP 2013



Accroître la part des indemnités...

- C'est un recul de la protection sociale.
- C'est inégalitaire.
- C'est rompre les solidarités.



Intégrer les primes dans le traitement

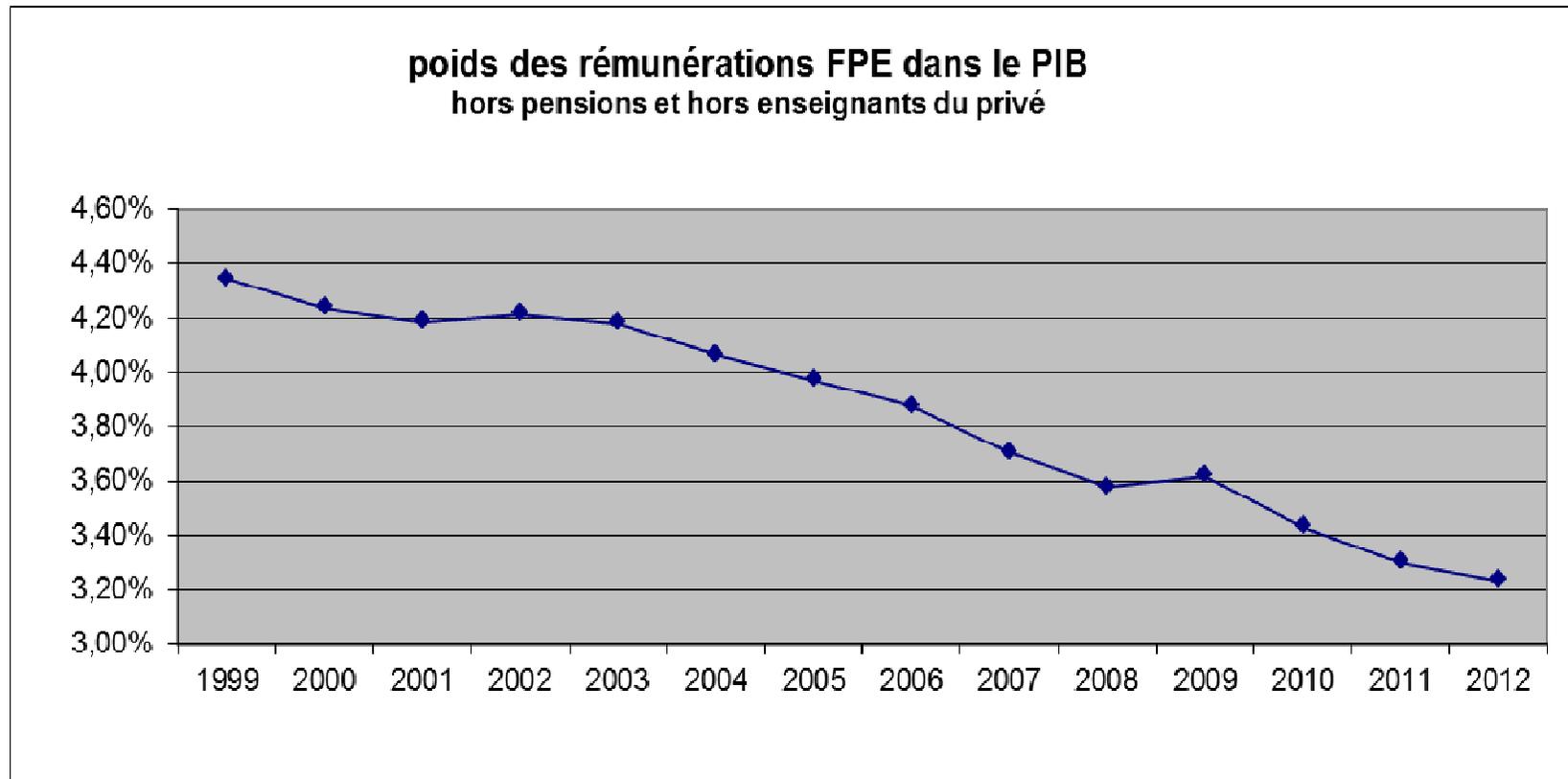
Pour la FSU, les indemnités doivent être strictement limitées aux sujétions spéciales, à la rémunération de travaux supplémentaires indispensables. Le recours à des points d'indice (exemple de la NBI) est à systématiser.

Dans le cadre de la reconstruction de la grille, les indemnités doivent être intégrées dans le traitement.

Les pensions de retraite

- Depuis 2003, revalorisation en fonction de l'indice prévisionnel des prix à la consommation (en moyenne).
- En 2008, année de forte hausse, le Parlement vote une dérogation à cette règle.
- En 2013, la réforme des retraites reporte cette revalorisation du 1^{er} avril au 1^{er} octobre.
Économie : 0,6 Md € en 2014 ; 1,4 Md € en 2020.
- En 2014, les pensions sont gelées (sauf pour les retraités dont le total des pensions est inférieur à 1200 € mensuels).

Une autre politique est possible



Les rémunérations des personnels de l'État mobilisent une part des richesses toujours plus faible

(graphique FSU à partir des rapports annuels sur la FP)

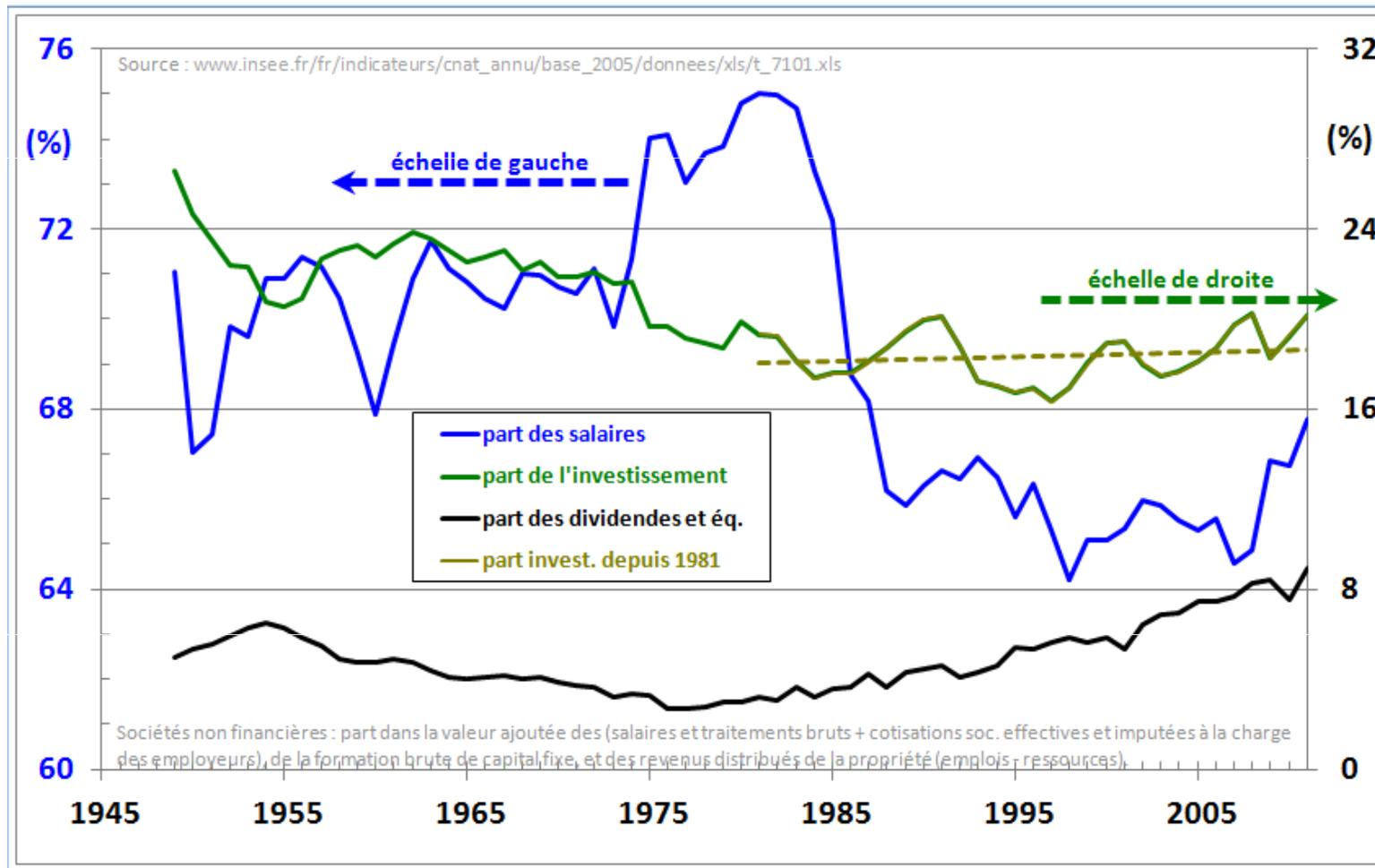


Un autre partage des richesses

Pour développer les services publics, recruter et rémunérer leurs personnels

En solidarité avec tous les salariés et retraités...

Partager les richesses



Depuis 1975, la part des dividendes a triplé au détriment des salaires.

Une tendance à inverser !



Halte aux baisses de pouvoir d'achat !

Le jeudi 4 décembre,

**Votez et faites voter pour la FSU et ses
syndicats**

